



D-2 RÈGLEMENT GRAPHIQUE

D-2-1 Plans de zonage

D-2-1-2 Plans de synthèse du zonage simplifié

Plan D-2-1-2.20

La Chapelle-Thouarault

Élaboration approuvée par délibération du Conseil de Rennes Métropole du 19/12/2019
Modification simplifiée n°3 approuvée par délibération du Conseil de Rennes Métropole du 21/03/2024

Échelle : 1 / 5 000
Mars 2024



Éléments de contexte

	Limite communale		Parcelle et bâti cadastral
	Emprise et n° des plans de zonage du règlement graphique au 1/20000 et 1/2500		Site patrimonial remarquable (PSMV)

Zonage (limite et nom de zone)

La légende indique systématiquement l'ensemble des zonages identifiés sur la métropole (par choix de simplification). Toutes les communes ne sont pas pour autant dotées de tous ces types de zonages sur leur territoire.

Zones urbaines

	UA		1AU
	UB		1AUA
	UC		1AUB
	UD		1AUC
	UE		1AUD
	UG		1AUE
	UGI		1AUG
	UGI		1AUGI
	UGI		1AUJ
	UI		1AUO
	UI		1AUP
	UP		2AU

Zones naturelles et forestières

	N		A
	NP		STECAL
	Nc	Secteurs de taille et capacité d'accueil limités	
	Ne		STECAL

Source : ©Rennes Métropole (SPELU/CSP), mars 2024 ;
©CCP (cadastre), déc. 2022 ;
©Rennes Métropole (SIG), base de plan topographique général, mars 2024 ;
Réalisation : ©Rennes Métropole (SPELU/CSP), mars 2024 ;
Logiciel SIG : ArcGIS 10.8.1 ;
Système de référence : RGF93 CCAR (GDF : LAMBCCAR - EPSG : 3146)

